

nifeste et flagrante des engagements pris en septembre.

Je m'empresse de passer à l'autre question mentionnée dans le discours du trône qui a trait à la conférence impériale tenue à Londres l'automne dernier. Le discours nous apprend que plusieurs questions constitutionnelles, découlant des résolutions adoptées à la conférence impériale de 1926, ont été discutées au long et approuvées en principe. L'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) a traité ce sujet cet après-midi de façon très habile, mais laissez-moi vous dire que pour ceux d'entre nous qui pendant quatre ans avons toujours soutenu que les principes constitutionnels posés à la conférence impériale de 1926 et confirmés dans les conclusions de la sous-conférence de 1929, cette déclaration contenue dans le discours du trône est une source de joie et de grande satisfaction. Je me souviens, monsieur l'Orateur, des discours prononcés même le printemps dernier, surtout de ceux du premier ministre actuel et du secrétaire d'Etat. Le premier ministre actuel glosa longuement sur la prétendue séparation d'avec la mère patrie. Je n'aurais certainement jamais appuyé cette formule de 1926 si j'avais cru qu'elle devait briser l'empire. Je l'ai appuyé parce que je croyais—et nous le croyions tous—que cette formule constituait la seule base pouvant assurer l'unité de l'empire britannique, et garantir l'autonomie la plus complète aux nations qui en font partie. Les honorables députés qui combattaient et ridiculisaient cette attitude se rangent maintenant à notre avis.

Je me rappelle ce que le secrétaire d'Etat disait des lois sur la navigation. Ce qui était proposé relativement à la marine marchande, c'est que dorénavant chaque dominion aurait le plein pouvoir d'édicter ses propres lois concernant la navigation dans son propre territoire au lieu de laisser, comme présentement, son code maritime relever du parlement impérial. Nous prétendons que l'uniformité pourrait exister quand même; qu'il pourrait y avoir une entente entre les divers dominions et qu'il était possible d'édicter des lois d'application commune, et, permettez-moi de dire que les principes déterminés en ce qui concerne la marine marchande et les conclusions du sous-comité de la conférence de 1929 sur la marine marchande ont été approuvés dans leur ensemble par la conférence de 1930. De fait, on trouvera au long dans le rapport de la conférence impériale un projet de convention entre les divers dominions et la mère patrie. Les principaux membres du parti conservateur se sont entièrement convertis sur cette question constitutionnelle et je crois que c'est ce qu'ils ont fait de mieux depuis qu'ils sont au pouvoir.

[M. Ilsley.]

Il y a un autre aspect à envisager relativement à la conférence impériale, je veux parler du point de vue économique. Le discours de l'ancien premier ministre (M. Mackenzie King), le présent chef de l'opposition, a été des plus complet. Il traite tous les points soulevés à la conférence impériale économique et je ne pourrais en dire davantage, que je sache. Je tiens cependant à dire que la question d'obtenir des conditions favorables pour nos produits sur le marché anglais, soit par un tarif de préférence ou autrement, en est une qui n'intéresse pas seulement les producteurs de blé de l'Ouest, comme semblent le croire quelques orateurs. C'est une question qui intéresse tout le Canada. Aucune question n'a occupé l'attention dans ma circonscription depuis une dizaine d'années autant que celle d'un traitement de faveur sur le marché anglais pour les produits canadiens. J'ai fait deux campagnes électorales au cours desquelles on a beaucoup discuté cette question, et je puis dire que les gens de ma circonscription n'ont jamais perdu de vue les agissements du premier ministre à ce sujet. Ils étaient impatientes de voir comment il allait se tirer d'affaires dans le marchandage, et je ne suis pas de ceux qui s'opposent à la politique de donnant donnant. Je n'aime pas le marchandage maladroît, désastreux ou imprévoyant, mais mes mandataires voulaient voir ce que le premier ministre du Canada allait faire à cette conférence impériale. Nous savons tous qu'il n'a rien fait; il a même fait moins que rien.

Il était vraiment intéressant l'autre jour d'entendre le premier ministre actuel comparer sa conduite et ses propositions à celles de sir Wilfrid Laurier en 1902. D'autres orateurs l'ont dit avant moi, on ne saurait faire une telle comparaison. Tout d'abord, sir Wilfrid Laurier, par la préférence britannique de 1897, a abaissé les droits canadiens avant de traiter avec le gouvernement anglais, tandis que notre premier ministre actuel a relevé ces droits. Puis sir Wilfrid Laurier a demandé simplement la remise de certains droits existants qui frappaient les produits canadiens ou de ceux que le gouvernement britannique pourrait imposer plus tard. Le premier ministre actuel a demandé au gouvernement britannique d'imposer de nouveaux droits, il a même exigé la chose. En troisième lieu, sir Wilfrid Laurier a fait clairement savoir qu'il était prêt à faire de nouvelles concessions en abaissant les droits canadiens frappant les produits anglais, tandis que le premier ministre actuel a affirmé formellement qu'il n'abaisserait pas les droits; il a même dit qu'il maintiendrait les droits prohibitifs contre la Gran-